



Compte-rendu de la séance du
5 JUIN 2026

Nombre de conseillers :

- En exercice : 15
- Présents : 14
- Votants : 15

Le 5 juin 2026, le Conseil municipal de la Commune de ROUVRES (28260) s'est réuni en salle du conseil municipal, en Mairie, sous la présidence de Nathalie MILWARD, Maire, suivant convocation transmise le 1^{er} juin 2026 par voie dématérialisée.

PRÉSENTS : Madame Nathalie MILWARD, Monsieur Albert ROUILLARD, Madame Catherine PONSARDIN, Monsieur Thierry FERRIÉ, Madame Lucie LEFÈVRE, Monsieur Cyril CHESNEL, M. Aurélien MAUFRAIS, Madame Christiane VINCENT, Monsieur Christophe LEBON, Madame Sylvie PEROT-BIAS, M. Raymond PICHOT, Madame Odile MENNESSON, Monsieur Patrice DEKIEN, Madame Valentine COZON, conseillers municipaux.

ABSENTE EXCUSÉE : Madame Danièle LARGILLIÈRE a donné pouvoir à Mme Nathalie MILWARD. Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance du Conseil Municipal ouverte.

Monsieur Albert ROUILLARD est désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 28/04/2026.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 28 avril 2026.

Délibération N°28 : Désignation des délégués et suppléants du conseil municipal et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux

VU l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L.284, L.286-1, L.288 et R.133 du code électoral,

VU le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant l'élection des sénateurs pour le renouvellement de la série n°2, dont fait partie l'Eure-et-Loir et fixée au 27 septembre 2026,

VU la circulaire préfectorale n°2026-12 du 22 mai 2026 fixant le nombre de délégués et de suppléants à élire et le mode de scrutin applicable aux communes d'Eure-et-Loir pour l'élection des sénateurs,

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit procéder, conformément aux dispositions légales, à la désignation des délégués et suppléants chargés de représenter la commune au sein du collège électoral sénatorial,

CONSIDÉRANT que la commune de Rouvres, dont le conseil municipal compte 15 membres, doit élire 3 délégués et 3 suppléants selon les règles fixées par l'article L.284 du code électoral,

CONSIDÉRANT que les délégués et suppléants doivent être choisis parmi les conseillers municipaux ou, pour les suppléants, parmi les électeurs inscrits sur la liste électorale de la commune, sous réserve de remplir les conditions de nationalité française,

CONSIDÉRANT que l'élection se déroule au scrutin secret et à la majorité absolue, conformément aux articles L.288 et R.133 du code électoral,

CONSIDÉRANT que le bureau électoral, composé des deux membres les plus âgés et des deux membres les plus jeunes présents, a été constitué pour superviser le scrutin,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE :

1. De procéder à l'élection de 3 délégués et 3 suppléants parmi les membres du conseil municipal ;
2. De constater que le quorum requis par l'article L.2121-17 du CGCT est atteint ;
3. De désigner, après scrutin secret, les délégués et suppléants suivants :
 - **Délégués :**
 - MILWARD Nathalie
 - ROUILLARD Albert
 - PONSARDIN Catherine
 - **Suppléants :**
 - FERRIÉ Thierry
 - LEFÈVRE Lucie
 - CHESNEL Cyril
4. De mentionner dans le procès-verbal l'acceptation ou le refus des élus, ainsi que les éventuelles protestations relatives à la régularité de l'élection ;
5. De transmettre sans délai les résultats au préfet pour validation et intégration au collège électoral sénatorial.

Le procès-verbal est rédigé et signé en séance. Il sera transmis en Préfecture dès la fin de la séance (joint en annexe).

INFORMATIONS :

- La fête nationale aura lieu le 14 juillet 2026 à la salle Michel Legrand et sur le parking.
- La porte d'entrée accessible aux personnes à mobilité réduite a été installée le 16 juin 2026
- Les travaux de l'église (Tranche optionnelle 2) sont en cours de finalisation. Le planning initial est donc respecté.
- Parking paysager : le marché a été attribué à la société PARC ESPACE. Les travaux débuteront mi-juillet 2026 avec une fin de chantier prévue avant la rentrée scolaire.
- Albert ROUILLARD, 1^{er} Adjoint, a été élu vice-président du SMICA (Syndicat Mixte Intercommunal du Canton d'Anet).

QUESTIONS DIVERSES :

- Une demande a été faite pour l'apposition d'une plaque (8x5cm) sur le monument du jardin du souvenir, un règlement intérieur du cimetière est en cours d'élaboration, les dimensions et couleurs de la plaque seront précisées dans ledit règlement.
- De nouvelles dégradations ont eu lieu sur les étagères de la boîte à livres. Certains livres ont été retrouvés sur le toit du transformateur électrique ou partiellement brûlés dans les rues. Une nouvelle plainte a été déposée et une réflexion est en cours pour que ces incivilités ne se reproduisent plus.
- Il est à nouveau constaté que trop de végétation empiète sur espace public. Il est demandé aux riverains concernés d'être attentifs et de faire le nécessaire durant les périodes conseillées pour la taille des végétaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h34.

Le secrétaire de séance,
Albert ROUILLARD



Le Maire
Nathalie MILWARD